

AVIS DE PUBLICITE
Manifestation spontanée d'intérêt

APPEL A CANDIDATURE

EDF UP Centre

COMMUNE DE TREMOUILLE

**Convention d'occupation ponctuelle du domaine public hydroélectrique
de la chute d'AUZERETTE**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise, qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	Mardi 3 Juillet 2018
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	10 jours
Date limite de réception des propositions	Mardi 17 juillet 2018
Objet de l'occupation	PARC AQUATIQUE GONFABLE
Lieu	Commune : Tremouille (15) Références cadastrales : Bande de terrain, en dessous de la côte 853,00 NGF, au droit des parcelles A 451, A 454 et A 1131
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Parc Aquatique gonflable et accueil du public
Caractéristiques essentielles / particularités de l'emplacement	Mise en place d'un parc aquatique gonflable accueillant du public, d'un container de stockage et d'une structure démontable servant de point de vente, nécessaires à l'exercice de l'activité autorisée
Restrictions	- Respect de la réglementation en vigueur et future relative à l'activité autorisée.

	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice de l'activité autorisée). - Accord des riverains
Type d'autorisation délivrée	Convention ponctuelle d'occupation
Conditions financières générales (redevance)	Le montant de la redevance d'occupation de la dépendance du domaine public en cause sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1 ^{er} aout 2018
Durée de la COT	La durée d'autorisation de la mise à disposition de l'espace sera du 1er aout 2018 au 31 août 2018 dans le respect des dispositions de l'article L. 2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).
Conditions générales d'attribution / critères de sélection (selon la nature du titre)	<p>Le candidat doit posséder une expertise notable dans la pratique des activités loisirs et de l'accueil du public.</p> <p>L'ensemble des installations et des activités proposées devront répondre aux critères de sécurité et des législations en vigueur.</p> <p>Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une présentation de l'aménagement en mettant en avant l'expérience acquise en matière de gestion de parc aquatique ; ➤ Un extrait kbis de moins de trois mois de ladite structure ; ➤ Une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée par le représentant de la structure porteuse du projet, dûment habilité à l'engager juridiquement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt ; ➤ Le descriptif des activités envisagées sur les emprises mises à disposition et accompagné de plans et de visuels ; ➤ Un descriptif exhaustif du projet comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - L'amplitude d'ouverture au public (quotidienne et hebdomadaire), - Les garanties apportées en matière de protection de l'environnement, - Une présentation de l'équipe mobilisée comportant la liste, les CV et des diplômes ou brevets attestant de la qualification à encadrer ce type d'activité du ou des porteurs de projet, - Un projet de grille tarifaire ; - Le compte d'exploitation prévisionnel de l'activité dûment complété; <ul style="list-style-type: none"> ➤ La proposition financière de l'opérateur en matière de redevance. <p>Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.</p> <p style="text-align: center;">*****</p>

	<p>L'analyse des projets concurrents se fera sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- La qualité du projet (40 points) proposée au regard :<ul style="list-style-type: none">➤ des impératifs de sécurité ;➤ des moyens mis en œuvre pour la sécurité des biens et des personnes ;➤ des projets de créations d'emplois.- La proposition financière de l'opérateur en matière de redevance (sur 40 points) ;- La grille tarifaire des installations (sur 20 points).
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	<p>Le dossier peut être remis :</p> <p>Sous pli,</p> <p style="padding-left: 40px;">Adressé à l'adresse suivante : EDF – CCPFA 18 avenue Raymond Poincaré BP 422 19311 BRIVE LA GAILLARDE</p> <p><i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR » Objet à mentionner : Candidature COT AUZERETTE PARC AQUATIQUE</i></p> <p>Par voie électronique à l'adresse suivante : bernard-f.mas@edf.fr</p>
Service à contacter pour tout renseignement	<p>UP Centre M Bernard MAS 05 44 50 89 57 06 37 70 47 86</p>